

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 18 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

**19-23**

**OBJET : Approbation du protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « Cœur de Nogent »**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>65</b>
Représentés	<b>18</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI.

**Représentés :**

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Sylvie CHARDIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par Laurent COCQ, René GAILLARD représenté par Germain ROESCH, Gérard LAMBERT représenté par Sengul KARACA, Sergine LEFIEF représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Robin LOUVIGNE représenté par Dominique LE BIDEAU, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Pierre LEBEAU, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Christine Rynine représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Igor SEMO représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Jean-François VOGUET représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE.

**Absents :**

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Sylvie TRICOT DEVERT.

**CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS**

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2019**

**OBJET : Approbation du protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « Cœur de Nogent »**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** la délibération n°16-08 en date du 8 février 2016 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil du Territoire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Nogent-sur-Marne en date du 31 janvier 2019 portant approbation du protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « Cœur de Nogent »,

**VU** l'arrêté n° 2019-A-46 en date du 5 février 2019 portant délégation de signature du Président du Territoire, ParisEstMarne&Bois, à M. J.A. Bénisti, Vice-Président, délégué à l'aménagement,

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Etablissement Public Territorial, ParisEstMarne&Bois, a désormais, la compétence aménagement,

**CONSIDERANT** que le 1<sup>er</sup> juin 2018, la Commune a écrit à l'Etablissement Public d'Aménagement « Grand Paris Aménagement » pour lui proposer un partenariat et que, ce dernier l'a accepté,

**CONSIDERANT** la délibération 2018-24 en date du 28 novembre 2018 du Conseil d'Administration de GPA décidant la prise d'initiative d'une opération à Nogent-sur-Marne (secteurs marché, Ancellet, Lequesne et Gallieni),

**CONSIDERANT** que pour définir les modalités opérationnelles de cet aménagement, il est proposé de passer un protocole tripartite de gouvernance et de conduite de l'opération avec Grand Paris Aménagement (GPA), l'Etablissement Public Territorial (EPT) et la Ville,

**DELIBERE**

**APPROUVE** le protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « Cœur de Nogent ».

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190304-19-23-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2019  
Date de réception préfecture : 04/03/2019

**DESIGNE** M. J. A. Bénisti, Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial, ParisEstMarne&Bois, délégué à l'aménagement, pour signer le protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « Cœur de Nogent » ainsi que tout document y afférent.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Le Président,**  
  
**Jacques JP. MARTIN**



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190304-19-23-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2019  
Date de réception préfecture : 04/03/2019